Cour
FRC
8467

SONGE
D'UN BON CITOYEN
FRANÇOIS.

LONDRES.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LE SONGE
D'UN BON CITOYEN.

En ce temps-là, mon pere mourut ; & sa mort fit événement dans son quartier, quoique son pere eût été commis ; mais cela étoit oublié, parce que tout s'oublie quand on est riche ; & je n'avois pas vingt-cinq ans quand il mourut ; & il me laissa deux cens mille écus, dont je ne savois que faire, non plus que de mon corps, dont j'étois fort embarrassé.

Au sortir du college, où je n'avois rien appris, j'avois fait mes *exercices*, comme on les fait, ensuite mon droit, à tout événement. Je jouois à la paulme ; j'avois des chiens & des fusils ; j'avois une jument angloise, un équipage anglois, & j'étois bien reçu des vieilles femmes & des filles de théatre ; mais je n'avois point d'état, & c'étoit-là mon embarras, parce que dans le monde *il faut être quelque chose*.

C'est un grand travail pour un jeune héritier, que le choix d'un état. Je ne pouvois être tout de suite qu'un grand seigneur, & j'aurois assez aimé le devenir, mais cela ne me paroissoit pas si facile. Je me mis donc à réfléchir pour la premiere fois, & je passai en revue dans ma tête les différentes sortes d'existence qui pouvoient convenir à *un homme de ma fortune* : car puisqu'on voit des gens qui

diſent ſans ceſſe, *un homme de ma qualité*, pourquoi ne diroit-on pas également un homme de ma fortune ?

La finance, cette heureuſe finance, à qui je devois tout, étoit l'objet de mes plaiſanteries : je la regardois comme au-deſſous de moi, depuis que mon pere m'avoit élevé par elle au-deſſus d'elle ; & quand on me parloit d'un financier, je détournois la tête d'un air de dédain, & je m'écriois : *Fi donc!*

L'épée me flattoit ; l'uniforme des Officiers généraux avoit frappé mes regards & leur avoit plu. Les diſtinctions militaires, les airs évaporés de nos jeunes colonels, leurs ſuccès auprès des femmes, tout cela étoit fort de mon goût ; mais j'étois poltron : d'ailleurs, la diſcipline exacte à laquelle on eſt aſſujetti dans ces corps, ne s'allioit point du tout avec mon eſprit d'indépendance ; & les déſagrémens qu'on eſſuie au ſervice, quand on n'a point de naiſſance, m'éloignerent de ce parti ; je n'y penſai plus.

L'égliſe auroit pu tenter mon amour-propre : elle a bien ſes agrémens, mais il faut au-moins un extérieur pour parvenir aux grandes dignités, & l'intrigue ſeule ne ſuffit pas. D'ailleurs, qu'en avois-je à faire ? J'étois riche, & j'étois ſeul. Je tournai mes vues du côté de la cour, & je me perſuadai qu'en y acquérant une charge, je vivrois avec tout le monde, & que je ſerois conſidéré ; car c'étoit ma manie que la conſidération. A l'examen, je

trouvai les unes trop cheres pour leurs avantages, les autres trop peu de choſe dans mes idées, & je me diſois toujours : la cour eſt peuplée de nobleſſe : que ferai-je-là, moi & mon argent, ſans nobleſſe ? N'eſt-il donc point un état où je puiſſe m'en paſſer, & avoir des honneurs & du crédit ? La robe eſt cet état-là, m'écriai-je, comme frappé d'un rayon de lumiere, & c'eſt le ſeul qu'il me faille embraſſer. Je renoncerai aux broderies pour prendre un habit noir & des cheveux longs : je ne verrai plus qu'avec une loupe, j'aurai à l'opéra une maîtreſſe & une petite loge, & tout le monde me fera de grandes révérences, & ceux qui auront affaire à moi m'appelleront, *Monſeigneur.*

Une choſe cependant m'intriguoit au milieu de mes flatteuſes ſpéculations ; je me perſuadai que pour figurer avec éclat, il falloit du ſavoir, & je n'étois pas dans la diſpoſition d'étudier. Je cherchai à fixer à cet égard mes incertitudes, & le haſard m'en procura le moyen.

J'allois habituellement chez une femme qui recevoit grandes ſociétés, dans une de ces maiſons où l'on voit des gens de tout âge & de toute condition, & par conſéquent des ridicules de toute eſpece ; où les vieillards, oubliant qu'ils ſont trop heureux d'exiſter encore, affectent des airs étourdis, & où les jeunes gens vont de bonne heure dépouiller cette timidité modeſte qui leur ſied ſi bien, pour y ſubſtituer un maintien libre & un ton tranchant, ſans

lequel on ne réuſſit plus dans le monde. J'y voyois quelquefois un vieux magiſtrat dont l'avarice avoit endurci l'ame ; qui, depuis quarante ans, entendoit, ſans être ému, les profonds gémiſſemens des opprimés, & dont l'œil regardoit, avec ſéchereſſe, couler les larmes de l'innocence. Je lui fis part, un jour que je l'y rencontrai, du deſſein que j'avois formé, & le priai de me donner ſes conſeils. Son front ſe dérida tout-à-coup, comme celui d'un chef de ſecte qui vient de faire un proſélite : une joie douce ſe répandit ſur toute ſa phyſionomie, & il me pria de le venir voir le lendemain matin.

Je fus fidele au rendez-vous, & je le trouvai de bonne heure éveillé, ſi l'avarice peut dormir quelquefois. Il étoit dans un cabinet obſcur, entouré de papiers poudreux : un ſecret frémiſſement s'empara de moi, en mettant le pied dans cet antre, & je ne fus pas le maître de cacher le mouvement qui m'agitoit : il s'en apperçut, & m'embraſſant avec tranſport, après m'avoir fait aſſeoir, il me parla ainſi :

Ce que vous voyez-là, n'eſt point auſſi rebutant que vous vous l'imaginez. Ce ſont le papiers d'une direction qui me fait vivre depuis plus de vingt ans. Un Seigneur de la Cour, qui avoit cinq millions de biens, eſt mort avec quinze cens mille livres de dettes, & ſes biens ſont en direction depuis ce temps-là. Comment, m'écriai-je, il a fallu tant de temps pour payer les créanciers ? Les créanciers?

interrompit-il, il y en a très-peu de remplis ; mais quatre Procureurs s'y sont enrichis, & moi & un de nos *Messieurs* qui sommes à la tête de la direction, nons avons chacun vingt-cinq mille livres d'honoraire par an, pour assister tous les quinze jours à une assemblée de créanciers, tandis que le fils & l'héritier du défunt vit dans une terre substituée, avec une pension *convenable* que nous lui faisons. *O altitudo !* dis-je en moi-même. Vous êtes riche, vous, continua-t-il, & ce n'est pas de ces miseres-là qu'il faut vous entretenir.

Les parlemens ont été établis successivement par plusieurs de nos Rois *pour administrer la justice*. C'est une vérité que nous voudrions bien nous dissimuler, mais semblables à ces enfans illégitimes qui tâchent, à force d'opulence & d'audace, de cacher le vice de leur naissance, nous avons profité des circonstances qui nous ont été favorables ; & par nos déclamations constantes, en exagérant sans cesse l'antiquité de notre origine, & par les apparences simulées du zele que nous nous sommes empressés de faire valoir, nous avons réussi à aveugler la multitude, & à forcer en quelque façon la confiance.

Figurez-vous toute la haute considération qui doit rejaillir sur des compagnies qui, en faisant toujours retentir aux oreilles des peuples le mot de *Liberté*, sont sans cesse, pour ainsi dire, en guerre ouverte avec le monarque, & dont les membres

se reproduisant perpétuellement, puisent, dans des registres d'existence éternelle, des principes qu'ils mettent tout en usage pour accréditer.

Est-il question d'une Loi nouvelle ? nous disons qu'*il est de son essence d'être acceptée ; que le droit d'accepter est le droit de la nation ; que ce droit subsiste dans les Magistrats, qui suppléent la nation en vérifiant l'Edit ; que ce droit imprescriptible est exercé pendant l'interstice des Etats par le parlement, comme dépositaire de la législation, & ne sauroient l'être que par lui.* Et croyez-vous que ces raisonnemens spécieux ne soient pas faits pour en imposer ? Les loix en sortant des mains du Prince, ne sont encore, dans l'opinion que nous avons suggérée aux peuples, que des *projets des loix*, qui demeurent *inefficaces & inutiles, jusqu'à ce qu'ils aient reçu dans le parlement leur derniere forme, le gage de leur stabilité, le sceau de leur authenticité. C'est dans ce sanctuaire auguste où se concentre l'Etat, où la loi se prépare, se consomme, se dépose & s'exécute.*

Felicitez-vous, mon cher ami, de l'idée que vous avez eue de prendre une charge ; bénissez la faculté que vous avez de vous élever au-dessus de vos concitoyens. Quelle moisson de gloire vous allez recueillir ! De quel éclat vous allez briller aux yeux de votre siecle ! *Ministre essentiel* du Royaume, associé par état à la législation, quel noble exercice vous allez faire de votre intelligence & de vos talens ! *Juger l'équité & l'utilité des loix nouvelles*,

la cauſe de l'état & du public, maintenir l'ordre & la tranquillité dans le royaume, exercer une juriſdiction ſouveraine & de police générale qui s'étend ſur toutes les matieres, ſur tous les objets, & ſur toutes les perſonnes; tels ſont les droits & les fonctions primitives, excluſives & caractériſtiques des parlemens. Le jugement des procès particuliers n'y eſt compris que par conſéquence, & de la même maniere que la partie eſt renfermée dans le tout. Auſſi ne s'en occupe t-on guère actuellement ! C'eſt aux chambres aſſemblées que ſe forment les grands hommes d'état, ces héros du patriotiſme national, ces modérateurs de l'autorité, ces tuteurs nés des ſouverains, qui ont le droit de *peſer les loix dans la balance de la Juſtice & du bien public, & d'y délibérer comme membres eſſentiels du conſeil légal du Roi.* En Angleterre.....

Ah ! bon, lui dis-je ſur-le-champ. Vous me faites plaiſir de me citer l'Angleterre : ce pays où il y a de ſi fiers chevaux, doit être un modele d'adminiſtration ; & puiſque nous en avons déjà pris les habits & les voitures, peut-être que bientôt nous en adopterons auſſi les combats de coqs & la conſtitution..... Nous l'eſpérons, me répondit-il, & nous faiſons tout ce que nous pouvons pour cela. En Angleterre, la chambre baſſe eſt la route des honneurs, des diſtinctions, de la fortune. Un député qui a de l'effronterie & de la facilité à parler, intrigue, cabale, crie contre l'autorité : le

gouvernement le recherche ; il trafique alors de sa personne, il se fait payer bien cher, & on l'éleve aux premieres places, sinon la faveur du peuple n'est pas long-temps à le venger des négligences de la cour. Si, heureusement pour lui, il devient l'objet de l'attention de l'autorité, & qu'il essuie quelque disgrace, c'est un Dieu *ipso facto*. Voila ce que nous tâchons d'établir dans toutes LES CLASSES DU PARLEMENT DE FRANCE. Laissez rapporter des procès à ceux qui, ayant à peine payé leur office, ont besoin de travailler pour vivre. Faites du bruit aux assemblées de chambres, opposez-vous toujours aux enregistremens, motivez vos avis, parlez de *la nation*, de l'*indépendance*, & de *la sainteté des loix constitutives de la monarchie* : il faut de grands mots, c'est ainsi qu'on se fait une réputation. Dans quelques années on vous nommera pour travailler *de commissaires*, & aux premieres Remontrances que vous rédigerez, vous voilà un homme important.

Depuis que *les Rois ont bien voulu* RENONCER, *pour leur propre intérêt & celui de leurs sujets, à l'exercice du pouvoir souverain, & l'ont confié à un corps chargé de maintenir les Loix fondamentales* (1), la dignité du parlement s'est beaucoup accrue. Des représentations multipliées ont fatigué le trône ; il a fallu que l'influence des magistrats

(1) Remontrances du parlement de Rouen.

ſe répandît ſur toutes les parties du Gouvernement. Des diſcuſſions de pur dogme, des querelles eccléſiaſtiques, nous avons connu de tout ; nous avons renverſé, diſperſé toute ſociété qui pouvoit nous donner de l'ombrage, ou dont la puiſſance pouvoit balancer la nôtre. Invités par le Roi à lui faire part de nôtre *zele*, de nos *lumieres*, de nos *connoiſſances*, à lui envoyer des *mémoires contenant nos vues ſur les moyens de perfectionner..... tout ce qui compoſe l'état des finances* (1), vous voyez que nous avons un pied dans l'adminiſtration. Déſormais rien ne peut plus borner nos deſirs ; notre marche ferme & conſtante ne ſe rallentira point : déjà nous avons repandu la terreur à la Cour & dans les provinces, en attaquant les commandans chargés d'y repréſenter le Roi. Un d'eux n'a pas eu trop de la faveur de ſon maître, & des reſſources de ſon innocence & de ſon génie, pour ſe ſouſtraire au torrent de notre puiſſance qui s'éleve. Rien n'eſt plus ſacré que nous-mêmes, & tandis qu'au mépris de toute regle & de toute équité, nous eſſayons de flétrir *d'office* des perſonnes reſpectables, ſi quelques-uns de nos membres ſont menacés de la colere du Monarque, nous nous uniſſons conſtamment dans la même cauſe, & aucune force ne peut étouffer le cri perpétuel de notre réclamation. Il eſt vrai

(1) Préambule & article premier de la déclaration du premier novembre 1763.

que les peuples n'en ſont pas plus heureux ; mais que nous fait cela, pourvu que notre crédit & notre autorité augmentent ?

J'écoutois dans un ſilence reſpectueux, & je le regardois avec un étonnement mêlé d'admiration. Serai-je bientôt, lui dis-je, une de ces lumieres dont vous me parlez ? Vous avez excité mon enthouſiaſme ; & je brûle de m'aſſeoir dans ce *Sanctuaire auguſte*, au rang de ces ſublimes intelligences, dont je partagerai les hommages. Inceſſamment, me répondit-il : je ſais une charge vacante qui ne vous coûtera que quarante mille francs, & je vous donnerai des facilités pour l'acquérir. Vous allez devenir membre de *cette cour, eſſentiellement chargée de repréſenter aux ſujets la perſonne de Sa Majeſté, & de leur répondre de la juſtice & de l'utilité de toutes les loix* (1). Gardez-vous d'oublier jamais vos obligations ; liſez nos arrêts, nos arrêtés, ces monumens de la ſageſſe, de l'attachement aux loix du patriotiſme ; vous y puiſerez des principes de conduite infaillibles, & vous vous pénétrerez aiſément de toute la ſupériorité de votre être. *Le parlement veille pour le ſouverain au maintien de ſon autorité, & à l'exécution de ſes loix ; il veille pour la nation au maintien de ſes intérêts & de ſa liberté. . . . . Il traite de tout ce qui peut regarder l'adminiſtration politique ; il projette, délibere & con-*

(1) Remontrances du parlement de Paris.

ſomme les loix. . . . Sauve-garde du prince contre les effets de la ſurpriſe & de l'erreur ; ſauve-garde des citoyens contre les effets de la violence & de l'injuſtice. . . . . (1). Ne perdez jamais de vue cette double prérogative. *Gardien de la loi*, & *impaſſible* comme elle, ſoutenez, autant que vous le pourrez, l'honneur, qui eſt la *propriété eſſentielle* & *incommutable* du magiſtrat, & jurez une haine irréconciliable à tous ceux qui tenteroient d'en *conſommer l'aviliſſement*.

Dès que mon homme eut ceſſé de parler, je me confondis en remercîmens. Eh ! pouvois-je lui en trop faire, après les inſtructions ſalutaires qu'il venoit de me donner ? Et je lui promis de m'en ſouvenir dans l'occaſion ; & je m'en allai.

Chemin faiſant, je réfléchiſſois à tout ce que j'avois entendu. Comment, me diſois-je, moi qui juſqu'ici avois cru bonnement que les fonctions du magiſtrat ſe bornoient à rendre la juſtice avec activité, & que, ſatisfait du noble emploi de protéger la veuve & l'orphelin, il ne devoit faire au Roi que des repréſentations décentes, dictées par le zele & le reſpect, quand ſa conſcience les lui ordonnoit pour le ſoulagement des peuples, je vois que ce ſont eux dont on s'inquiete le moins, & que tout ceci eſt un ſyſtême d'amour-propre & d'ambition. A la bonne heure : je tiendrai ma place

(1) Remontrances du Parlement de Bordeaux.

comme un autre ; &, s'il plaît à Dieu, je ne céderai pas un pouce de terrein. Je préſenterai de tous côtés un front hériſſé d'arrêtés, qui me rendra invulnérable ; je ſerai le tuteur des rois, le protecteur des droits de la nation ; je marcherai d'un pas égal à côté de celui que je ne devrois enviſager qu'avec les ſentimens de la plus parfaite vénération, & je n'obéirai à perſonne ; & tout cela, pour quarante mille francs : aſſurément, cela eſt bien *magnifique*, & ſur-tout, cela n'eſt pas *cher*.

Et mon cœur battoit d'aiſe, & je me frottois les mains, & je m'étonnois déjà que dans les rues, ceux que je rencontrois, ne s'humiliaſſent point devant moi, & je me perſuadois que je devois déjà avoir peinte ſur le front toute la majeſté de la magiſtrature ; & dans cette diſpoſition d'eſprit, j'arrivai chez moi.

Je me promenai long-temps dans mon cabinet, agité de mille penſées, me remémorant avec délices tout le diſcours de mon vieux Mentor, & formant mille projets brillants. Une heure s'écoula dans cet exercice, ſans que je m'en apperçuſſe. Fatigué cependant, je me jettai dans un fauteuil : là, pour fortifier mon ame dans ſes admirables deſſeins, je me mis à parcourir des remontrances du parlement de Bretagne ; & à peine j'en eus lu quelques pages, que je m'endormis profondément.

Alors toutes les chimeres de mon imagination ſe réaliſerent dans mon ſommeil, & je me crus

déjà admis au nombre des sénateurs. J'entrai dans un palais immense, au milieu d'une multitude innombrable. J'apperçus, en passant dans une vaste enceinte, une foule de gens qui s'agitoient, marchoient, parloient, gesticuloient : c'étoit comme un champ de foire, où l'on trafiquoit ouvertement de la justice, qui s'administroit *au plus offrant ;* & je parvins dans une salle magnifique : ici, ma force m'abandonna, & le spectacle qui s'offrit à ma vue, me rendit immobile.

Cent trônes d'or étoient rangés autour de cette salle, & sur chacun d'eux, un homme vêtu d'une longue robe, étoit assis ; & moi-même je me plaçai parmi eux. Les murs étoient chargés autour de nous d'antiques hiérogliphes, d'emblêmes inintelligibles, & des marques de la royauté. Un grand livre étoit ouvert, sur lequel on inscrivoit les loix que ces magistrats dictoient aux peuples : ils puniſſoient, ils absolvoient à leur gré ; & l'usage terrible de leur autorité faisoit trembler les pâles assistans. Mais au milieu de l'exercice du pouvoir souverain, ils s'inclinoient souvent, & faisoient des grandes protestations d'obéissance, sans que j'imaginasse quel pouvoit en être l'objet ; & je ne voyois rien qu'un nuage épais qui couvroit la moitié de la salle. En considérant cependant avec plus d'attention, je distinguai, quoiqu'avec assez de peine, une tête qui portoit une couronne ; & c'étoit à cette tête que s'adressoient nos hommages,

& elle ſembloit ſe contenter des démonſtrations de notre reſpect, & ne contrarier en aucune façon notre puiſſance. Cette découverte redoubla mon embarras ; mais ce que j'appercevois tourna auſſi-tôt au profit de mon amour-propre. Ceci, me diſois-je, eſt ſans doute une cérémonie d'uſage ; les magiſtrats ſont réellement les maîtres de la propriété, de la liberté, de la vie des citoyens ; rien ne peut balancer leur pouvoir ; & ce fantôme couronné, auquel ils ſont convenus de rendre un culte extérieur, n'eſt qu'une idole qu'ils préſentent à la curioſité impatiente & ſtupide du vulgaire. C'eſt le Witznon des indiens, qui conſerve l'air de la divinité, & ſous le nom duquel les Bramines en exercent l'empire & les droits. Et cela me ſembloit admirable : le gouvernement tout entier entre nos mains, me paroiſſoit le chef-d'œuvre de la politique. L'aréopage d'Athènes, les éphores de Lacédémone, le fameux ſénat de Rome, avoient, ſelon moi, manqué leur objet. Ils avoient favoriſé la liberté du peuple, en le délivrant du joug des tyrans ; & nous, en reconnoiſſant un ſupérieur, dont nous nous ſommes faits les égaux, nous réuſſiſſions à tenir nos ſujets dans la dépendance, en leur perſuadant que nous ne ſongions qu'à les affranchir.

Mais mon extaſe ne dura pas long-temps ; inſenſiblement le nuage obſcur ſe diſſipoit ; une lumiere brillante réfléchit auſſi-tôt dans toute

la

la salle ; nos yeux en furent éblouis. Semblable au soleil, qui ne permet pas qu'on l'envisage, & dont les rayons ardens consument l'œil téméraire qui ose le fixer, ce que j'avois pris d'abord pour une ombre, resplendissoit de mille feux. Je vis, autant qu'il me fut possible de voir, un monarque revêtu du manteau royal, & dans tout l'appareil de la majesté. Les plus grandes dignités étoient à ses pieds ; les météores brillans qui l'environnoient étoient tous éclipsés par sa présence ; un sceptre de diamant étinceloit dans sa main ; son œil, tout-à-la-fois bon & sévere, imprimoit un sentiment de vénération, de terreur & d'amour ; & je reconnus l'homme fait pour commander aux hommes. Il fixa ses regards autour de lui ; tout le peuple se prosterna ; il étendit sa main sur nous. Je crus qu'il alloit frapper : je frémis ; mais il ne fit que souffler, & soudain nos trônes se renverserent, & nous fûmes tous abîmés dans la poussiere.

Dans le désordre où cet événement me jetta, à peine me restoit-il une sensation. Je n'osois respirer ; & mon ame flétrie par la douleur & l'effroi, attendoit son anéantissement, quand une voix se fit entendre, & m'adressa distinctement ces paroles :

Jeune homme, tu t'es abusé : l'esprit d'indépendance vient de germer dans ton sein, & c'est à la raison de te détromper. L'expérience de tous les siecles a montré que, de tous les gouvernemens,

le monarchique eſt décidément le meilleur. Pourquoi, dans un temps où les hommes ſont plus éclairés ſur leurs véritables intérêts, vouloir changer cette heureuſe conſtitution ſous laquelle nous vivons ? Sujets d'un prince ami de la paix, & dont le titre le plus précieux pour eux eſt l'amour qu'il leur inſpire, s'il falloit, au prix de tout notre ſang, éloigner des malheurs qui menaceroient ſa tête, quelle conſidération pourroit nous arrêter ? Les tranſports de notre attachement, l'enthouſiaſme de notre fidélité nous détermineroient facilement au ſacrifice le plus héroïque ; & c'eſt dans une nation ſi ſoumiſe, ſi aimante, qu'il ſe peut trouver des cœurs aſſez froids pour analyſer leurs devoirs, & eſſayer de fixer, le compas à la main, les bornes de leur obéiſſance ! Cette prétention hardie effraie tout bon François ; ſous le voile ſpécieux du bien public, on a ſurpris ton intelligence. L'amour-propre s'eſt joint à ces motifs ſupérieurs de zele mal entendu ; & tu n'as pas vu le piege dans lequel on vouloit t'entraîner.

Tu entendras, tous les jours, retentir à tes oreilles le mot de *deſpotiſme ;* mot terrible, qu'on ne ceſſe d'employer pour rendre odieuſe l'adminiſtration légitime. Tu entendras crier au renverſement des loix. Les déclamations les plus indécentes ſeront multipliées pour aigrir ton eſprit, & l'écarter des véritables principes. On te répétera que les parlemens ſont une puiſſance intermédiaire, néceſſaire

au bonheur & à la sûreté des peuples. Sois en garde contre ce vain bourdonnement, par lequel on cherche à préparer de loin la sédition. Il n'y a dans l'Etat de puissance, que celle du Roi. Les parlemens ont été établis pour rendre la justice. *Quelque pouvoir & autorité que les Rois leur aient donné, ils se sont réservés cinq actes de haute & suprême souveraineté; à savoir, faire loix, créer Officiers, arbitrer la paix & la guerre, avoir le dernier ressort de la justice, & forger monnoie; lesquels cinq droits sont du tout inséparables de la personne du souverain; & tellement attachés à la souveraineté, que quiconque entreprend aucun, entreprend quant & quant la souveraineté, & est coupable de Leze-Majesté..... à cause de quoi il n'appartient aux parlemens de s'entremêler d'aucuns des cas susdits, ni en conséquence de faire des loix.* (1)..... Eh! comment se persuader que des corps, dont le pouvoir est limité, puissent être fondés dans les entreprises que nous leurs voyons faire depuis long-temps? Les états-généraux, ces assemblées augustes, & véritablement représentatives de la nation, où tous les ordres de l'état étoient convoqués, n'ont jamais pensé qu'ils eussent d'autre droit que celui de faire de très-humbles remontrances & supplications; & les parlemens, qui tiennent cette prérogative de la bonté des

(1) La Roche-Flavin, histoire des parlemens de France, page 724.

Rois, voudroient s'en faire un titre contre leurs volontés ! Dans une monarchie, la volonté du Roi eſt la volonté de l'Etat (1) ; le peuple & le monarque ne ſont qu'un. Lorſque, pour la commodité générale, les ſouverains ont confié une portion de l'autorité à leurs officiers, ils ſe ſont réſervés le pouvoir de la reſtreindre, ou de la retirer, dès que ceux-ci en abuſeroient; & s'ils étoient capables d'y RENONCER, bien loin qu'on pût regarder cet acte comme un effet de leur ſageſſe, ce ne ſeroit qu'une dégradation honteuſe, qui les rendroit mépriſables aux yeux des nations & de la poſtérité.

Nos ancêtres voyoient dans les *placités généraux*, des princes, des prélats, des barons, & les plus illuſtres perſonnages de la France. Le parlement d'Angleterre eſt compoſé des plus grands ſeigneurs de ce royaume, & des députés du peuple. Quelle comparaiſon avec ce que nous appelleons aujourd'hui *Parlemens !* Malgré les efforts incroyables de ceux-ci, pour s'unir, & ne faire qu'un tout indiviſible, ils ne ſauroient couvrir leur inſuffiſance & leur inertie. Mais convenons que la conformité de nom leur *a tourné la tête ;* & ne cherchons pas à nous diſſimuler que c'eſt tout ce qu'ils ont abſolument de commun avec ces grands corps (2) : leurs

(1) *In monarchiâ, quod vult Rex, id vult civitas ;* Puffendorf, *de Jure Nat. & Gen.* lib. 8, cap. 2.

(2) Introduction à l'hiſtoire du regne de l'Empereur Charles V, par M. Robertſon.

prétentions, à cet égard, ne seroient que ridicules, s'il étoit possible de s'aveugler sur leurs conséquences.

Le débat scandaleux, dont nous sommes depuis plusieurs années les témoins, justifient l'apologue des membres & de l'estomac. Que seroient ces compagnies, devenues si fieres, & plus redoutées que redoutables, si le souverain n'avoit daigné se reposer sur elles d'un soin qu'il ne peut plus prendre comme au temps du saint roi? C'est de lui seul qu'elles tiennent leur consistance de même que les membres tiennent de l'estomac toute leur vigueur; & lui disputer sa prééminence si certaine, est une entreprise hardie que les plus severes punitions ne sauroient expier. *La principale marque de la royauté est d'avoir une autorité & une puissance absolues* (1); & vois, jeune homme, de quelle *dangereuse conséquence* il seroit *que l'autorité du Parlement surmontât par effet, & se rendît supérieur aux volontés du Roi? Pour maintenir l'autorité du Parlement, il faudroit mettre les armes à la main des peuples, élever une puissance dans l'état, laquelle, ceux qui l'auroient émue, ne pourroient pas la conduire* (2); & cet horrible anarchie, après avoir livré les citoyens à toutes les cruautés de la guerre civile, entraîneroit inévitablement la ruine de l'état.

---

(1) Le Bret, de la souveraineté des Rois, liv. I. c. 2.
(2) Mém. d'Omer Talon, liv. I. p. 79.

Ceſſe donc, ô jeune homme ! d'ouvrir ton ame à des impreſſions étrangeres. Foule à tes pieds ces écrits ſéditieux qui ſoufflent la révolte ; & oublie les aſſertions condamnables dont ils ſont remplis. *Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés ſi pernicieuſes, c'eſt faire injure à la magiſtrature, démentir ſon inſtitution, trahir ſes intérêts, & méconnoître les véritables loix fondamentales de l'Etat. Comme s'il étoit permis d'oublier que c'eſt en la perſonne ſeule du Roi que réſide la puiſſance ſouveraine, dont le caractere propre eſt l'eſprit de conſeil, de juſtice & de raiſon ; que c'eſt de lui ſeul que ſes cours tiennent leur exiſtence & leur autorité ; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en ſon nom, demeure toujours en lui, & que l'uſage n'en peut jamais être tourné contre lui ; que c'eſt à lui ſeul qu'appartient le pouvoir légiſlatif, ſans dépendance & ſans partage ; que c'eſt par ſa ſeule autorité que les officiers de ſes cours procedent, non à la formation, mais à l'enregiſtrement, à la publication & à l'exécution de la loi, & qu'il leur eſt permis de lui remontrer ce qui eſt du devoir de bons & fidèles conſeillers ; que l'ordre public tout entier émane de lui, qu'il en eſt le gardien ſuprême ; que ſon peuple n'eſt qu'un avec lui ; & que les droits & les intérêts de la nation, dont on oſe faire un corps ſéparé*

du monarque, ſont néceſſairement unis avec les ſiens, & ne repoſent qu'en ſes mains (1).

Telles ſont les *maximes ſacrées & immuables qui ſont gravées dans le cœur de tous ſujets fidèles* (2); c'eſt à toi de les apprécier, de les ſuivre, & de ne t'en écarter jamais.

La voix qui m'avoit parlé étoit grave & ſoutenue; un autre plus douce ajouta: Si tu es inſenſible aux cris du fanatiſme & de l'erreur, ſi tu as le courage de ſervir ta patrie, oſe concourir avec eux à ſon bonheur. Occupé de la juſtice & du repos de tes concitoyens, ſoumis ſans baſſeſſe au monarque légitime, ſi la néceſſité t'oblige à faire des repréſentations, elles ſeront fermes, mais décentes & reſpectueuſes. Ouvre les regiſtres, ils ſont pleins de monumens qui atteſtent les entrepriſes multipliées de leur ambition, & des efforts des Rois pour les réprimer. Les proteſtations de fidélité, les phraſes ſoumiſes qui ſont répandues dans leurs remontrances, ne peuvent maſquer leurs projets. Les magiſtrats & citoyens de Gloceſter à qui le Roi, diſoient-ils, avoit ordonné, par l'organe du parlement, de garder cette ville, refuſerent de la rendre à Charles premier, lorſqu'il s'y

---

(1) Réponſe du Roi au parlement de Paris, du 3 mars 1766.

(2) *Ibidem.*

préſenta à la tête de ſes troupes, & lui dirent : *Nous répondons humblement au gracieux meſſage de ſa majeſté, que nous gardons cette ville ſelon nos ſermens, pour ſa majeſté & royale poſtérité ; que nous nous croyons abſolument obligés d'obéir au commandement de ſa majeſté, notifié par les deux chambres, & que nous ſommes réſolus, Dieu aidant, de défendre cette ville* (1). C'eſt ainſi que dans des circonſtances difficiles, on abuſe des expreſſions, même du reſpect & de la ſoumiſſion, pour annoncer la révolte ; & ce jeu criminel des droits les plus ſacrés, eſt devenu la ſource de l'attentat le plus exécrable qui pût ſouiller la mémoire des hommes. Un Roi périſſant ſur un échafaud, condamné juridiquement par ſes propres ſujets !

Inutilement les parlemens invoquent leurs arrêts & leurs arrêtés. Des actes faits dans des temps malheureux, qu'ils ont ſu mettre à profit, ſervent bien plutôt à manifeſter le déſordre, qu'à prouver leur autorité, & ne peuvent en aucun cas tenir lieu des loix à des hommes raiſonnables. *Quædam autem (arreſta) temporum fuerunt, nec inter exempla numeranda..... neceſſitate aut temporum iniquitate expreſſa* (2).

---

(1) Hiſtoire de la rebellion & des guerres civiles d'Angleterre, par le comte de Clarendon, tom. 3 pag. 585.

(2) Budée, fol. 257.

Quelle confiance d'ailleurs peut-on avoir en des actes inconséquens, faits par des gens dont la conduite a été si souvent répréhensible. Les pleurs de l'innocence ne cessent de couler & de les accuser. Toujours ils ont montré que l'intérêt de leur vanité leur étoit plus cher que celui de l'Etat. Leur haine & leur attachement pour les ministres ont également enfanté des révolutions. Plusieurs fois ils ont armé les sujets contre leur souverain. Il n'a pas dépendu d'eux que la couronne ne tombât en des mains étrangeres. Ils ont déclaré usurpateur l'héritier légitime : ils ont puni du dernier supplice des citoyens fidèles. Fauteurs d'une morale plus perverse que celle qu'ils ont proscrite avec tant d'éclat, ils ont essayé de rompre les liens qui attachent les François à leurs maîtres : ils ont encouragé, préconisé le plus atroce de tous les forfaits. Ces actes odieux, d'une existence malheureusement trop constatée, seront pour eux un opprobre éternel, dont le souvenir déchirera à jamais les ames honnêtes & sensibles.

Cette voix s'éteignit : j'essayai de lever les yeux. Je reconnus la vérité assise auprès de l'oreille du prince. Aucun voile ne cachoit ses appas ; elle me parut émue. Je découvris sur ses joues quelques larmes que lui avoit arraché le sentiment de son affliction pendant le récit qu'elle m'avoit fait. La raison qui m'avoit parlé d'abord étoit près d'elle, avec la loi, qui la consoloient, ranimoient ses

eſpérances, & elles formoient enſemble un lien indiſſoluble. Saiſi d'une tendre agitation, je voulus exprimer ma reconnoiſſance & ouvrir mon cœur. Tout diſparut en un inſtant. Je ne vis plus rien, & je m'éveillai.

L'impreſſion encore récente de ce que j'ai entendu, a décidé mon opinion. Déjà les peuples de quelques provinces béniſſent la main bienfaiſante qui les a délivrés du joug de la tyrannie, & doit conſerver leurs propriétés. Pluſieurs autres attendent le moment de jouir du même avantage. Les derniers ſoupirs du fanatiſme, la tache du *déshonneur* qu'on eſſayera d'imprimer ſur moi ne ſauroit m'arrêter. Le véritable *déshonneur* eſt de déſobéir, & c'eſt celui auquel je ne m'expoſerai point. Pluſieurs grands bailliages en poſſeſſion de l'eſtime publique, viennent de donner un exemple éclatant de leurs ſoumiſſions ; toutes les autres juriſdictions s'empreſſeront de les ſuivre, & les cris aigus de quelques particuliers aigris par le traitement rigoureux qu'ils éprouvent, n'ébranleront point l'amour d'une nation ſoumiſe & fidèle. Les travaux d'un véritable homme d'état, contre lequel la haine vomit ſans ceſſe des calomnies, acheve de me déterminer : ſupérieur aux efforts de ſes ennemis, il voit expirer à ſes pieds leur rage frénétique, & il attend de la race future la juſtice que les grands Miniſtres ne doivent jamais eſpérer de leurs contemporains. Le ſacrifice généreux qu'il fait de ſa

perſonne m'enflamme. Je voue à ma patrie mes talens & mes jours, & je meſurerai le dégré de conſidération que j'aurai pour moi-même, à l'utilité dont je pourrai lui être. En vain, pour me détourner, tentera-t-on mille reſſorts divers : en vain me citera-t-on des noms reſpectables : c'eſt à ceux qui les portent eux-mêmes que j'en appelle. Lorſque le bandeau de la prévention ſera tombé, ils abjureront aiſément l'erreur qui les a ſéduits : ils connoîtront l'obligation que leur impoſe l'honneur de tenir par le ſang au monarque, & de l'approcher de plus près. Engagés par le droit de leur naiſſance au ſoutien de la couronne, brillans de l'éclat du trône qui réjaillit ſur eux, ils doivent en aſſurer les prérogatives. La volonté réfléchie du Roi doit être leur regle de conduite. Toute autre opinion ſeroit au moins une indiſcrétion & une imprudence, pour ne pas dire plus. Ils reviendront, j'oſe l'eſpérer, à des ſentimens plus favorables : ils protegeront le peuple, & ceux qui ſe conſacreront à leur défenſe ; & puiſqu'ils ſont les premiers ſujets de l'état, ils ſeront auſſi les plus fidèles, dans un temps où leur réſiſtance ne peut qu'égarer les eſprits, ſans operer aucun changement dans la volonté ſtable du monarque. Pour moi, ſi dans l'exercice de mon miniſtere, je puis empêcher ou punir une injuſtice, je puis arracher un infortuné a l'oppreſſion ; ſi je puis, en obéiſſant au maître que Dieu m'a donné, employer ma vie à

lui prouver mon amour ; & contribuer au bien-être de mes concitoyens, content de l'emploi que j'aurai fait de mes heures, je croirai avoir rempli la tâche la plus honorable.

FIN.